



COMMUNE DE SOUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 065-216504332-20260930-2026_037-DE

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le 30 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil municipal sous la présidence de Danièle CORONADO, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 24 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CORONADO Danièle, BASTIANINI Jean-Pierre, BARON Marie-Paule, LOPES Philippe, HUILLET Paule, RIDEAU Yves, JENNEBAUFFE Cyril, SOYER Damien, ALMENDRO Eric, ARAGNOUET Brigitte, BERNAD Nathalie, CHAUMEIL Julie, CLEDAT Catherine, DEGUIRAL Philippe, DUBARRY Béatrice, DUTARDE Emmanuel, HUILLET Pierre-Jean, LARROQUE Jean-François, LAUDEBAT Olivier

Excusé ayant donné procuration : CAMES Colette à HUILLET Paule, COLORADO Béatrice à BARON Marie-Paule, CRESCENT Sylvie à DUBARRY Béatrice, SANCHO Nadine à CORONADO Danièle

Secrétaire de séance : BARON Marie-Paule

2026-037 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : CORONADO Danièle

Mme. Le Maire rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées est un établissement public départemental ayant pour objet d'informer et accompagner les citoyens dans toutes leurs problématiques relatives au logement. Comme tous les ans, l'ADIL 65 sollicite le concours de la commune à hauteur de 820 €.

Mme le Maire propose d'approuver cette contribution.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au Budget,

Vu le bilan d'activité de l'ADIL 65 pour l'année 2025 ;

Considérant que l'action de l'ADIL 65 est d'intérêt public ;

Oùï l'exposé de Mme. Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 065-216504332-20260930-2026_037-DE

Bescher
Levraut

DECIDE

Article 1^{er} :

D'attribuer une subvention d'un montant de 820 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 3 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

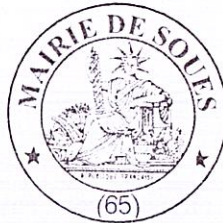
Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 30 septembre 2026

La présidence de séance,
Danièle CORONADO, Maire



Le secrétariat de séance,
Marie-Paule BARON, 2^{ème} Adjointe

